



*Procès-verbal*  
*Le vendredi, 8 décembre 2000 - n° 150*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

Mme Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 177 Loi sur les géologues.

La motion est adoptée.

n° 178 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1584-20001208)

\_\_\_\_\_

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2000.

(Dépôt n° 1585-20001208)

**8 décembre 2000**

---

Le rapport annuel du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1586-20001208)

---

Mme Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1587-20001208)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose les rapports de la Commission des institutions qui, :

— le 7 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 158 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1588-20001208)

— les 26, 27, 28 septembre, 5, 12 et 13 octobre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur les impacts du projet de zone de libre-échange des Amériques. La commission a aussi tenu 5 séances de travail. Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1589-20001208)

---

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 28, 29, 30 novembre, 1<sup>er</sup>, 4, 5, 6 et 7 décembre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

(Dépôt n° 1590-20001208)

---

**8 décembre 2000**

---

M. Cusano (Viau), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 7 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 171 Loi modifiant la Charte de la langue française. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1591-20001208)

**Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 8 décembre 2000, envoyée à madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud, par monsieur Paul Bégin, ministre de l'Environnement, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de la Capitale nationale, concernant les propos tenus en soirée le mercredi 6 décembre 2000.

(Dépôt n° 1592-20001208)

À la demande de M. le Président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Simard, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme et journée anniversaire de la déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales.

**8 décembre 2000**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

M. Fournier (Châteauguay) présente une motion concernant les frais imposés aux parlementaires pour prendre connaissance de certains documents; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;
  - la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 129, Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation;
  - la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives;
  - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information;
  - la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 153, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.
- 

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de discuter de la première version du 7<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.
-

8 décembre 2000

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Crédits budgétaires

#### *Crédits supplémentaires*

Conformément aux articles 289 et 290 du Règlement et sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, il est ordonné :

QUE l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001 et ce, selon les modalités suivantes :

À partir de maintenant, et ce, pour une période d'une heure, qu'il y ait échange entre le président du Conseil du trésor et ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et le député de Robert-Baldwin et le député de Verdun, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de dix minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

À partir de 15 heures, pour une période d'une heure, qu'il y ait échange entre le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et le député de Notre-Dame-de-Grâce, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Ensuite, pour une période d'une heure, qu'il y ait échange entre le ministre de la Solidarité sociale et le député de Laurier-Dorion, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

Le mardi 12 décembre 2000, après les affaires courantes, pour une période de deux heures ainsi que de 15 heures à 17 heures, qu'il y ait échange entre la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux ou le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et le député de Châteauguay, le député de Nelligan et la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période

**8 décembre 2000**

---

maximale de vingt minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de quinze minutes au député indépendant;

Finalement, pour une période d'une heure, qu'il y ait échange entre le ministre délégué au Tourisme et le député de Lafontaine, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes au député indépendant;

QU'au terme de ces échanges, l'Assemblée se prononce sur le rapport de la commission plénière ainsi que sur le projet de loi y faisant suite, le tout conformément à l'article 291 du Règlement.

En conséquence, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'entreprendre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

*Étude en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

\_\_\_\_\_

À 12 h 34, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 15 h 06.

*Étude en commission plénière*

Conformément à l'ordre adopté ce matin, la commission plénière poursuit l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

**8 décembre 2000**

---

À 16 h 04, il est convenu de suspendre les travaux jusqu'à 16 h 30.

À 17 heures, les travaux de la commission plénière reprennent.

Avec la permission de M. Pinard, président de la commission plénière, M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Une fiche résumé, présentant l'état de situation de l'indexation des prestations et allocations du ministère de la Solidarité sociale.

(Dépôt n° 1593-20001208)

M. le président de la commission plénière avise M. Pinard, vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires # 1.

À 18 h 01, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 décembre 2000, à 10 heures.

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

**8 décembre 2000**

---